

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**CHARGÉE DE FONCTIONS PAR INTERIM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant que le poste de directeur, est vacant au pôle aménagement et développement territorial – maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

A compter du 7 octobre 2024, madame Cécile Rusch, attaché hors classe, est chargée par intérim, des fonctions de directrice à la maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin du pôle aménagement et développement territorial.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 15 octobre 2024  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Caroline MÉZIERE  
Directrice des ressources humaines